

## CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ASSON

### Séance du 7 décembre 2023

-----

Date de convocation : 1<sup>er</sup> décembre 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 17    Procurations : 2    Votants : 19

L'an deux mille vingt-trois, le 7 décembre à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Asson, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Marc CANTON

PRÉSENTS : Marc CANTON, Alexandre LARRUHAT, Marie-Françoise CAPELANI, Antoine CUYAUBERE, Audrey VANHOOREN, Jean-Marc DOURAU, Michel LAUVAUX, Guy LABARRERE, Christian CLAVARET, Francine BOURDA, Olivier CHARRET, Isabelle MONTIN, Patrick MOURA, Michel AURIGNAC, Corinne PANATIER, Frédéric TABONE, Edith GRAVELEAU

EXCUSÉ : Claire PEAUDECERF-BADET, Bérénice DABAN

PROCURATION : Claire PEAUDECERF-BADET à Marie-Françoise CAPELANI, Bérénice DABAN à Audrey VANHOOREN

Secrétaire de séance : Marie-Françoise CAPELANI

#### **DÉLIBÉRATION N° 2023-69 : Demande de subvention pour projet photovoltaïque**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'effectuer des travaux de réfection de la couverture de la salle Jean LABARRERE et d'installation de panneaux photovoltaïques.

Il ajoute que le dossier de demande de subvention a été établi par le Service Intercommunal du Patrimoine et de l'Architecture de l'Agence Publique de Gestion Locale et que la dépense complémentaire par rapport à la demande de subvention DETR 2022 liée à la pose des panneaux photovoltaïques et à des travaux annexes a été évaluée à 355 000,00 € H.T.

Il convient maintenant de solliciter de l'État, du Département et de tout autre partenaire susceptible d'accompagner financièrement la collectivité le maximum de subventions possible pour ce type de projet.

Le Conseil Municipal,

Après avoir consulté le dossier, entendu le Maire dans ses explications complémentaires et en avoir largement délibéré,

**DECIDE :**

- d'approuver le projet,
- de solliciter les subventions de l'Etat, du Département et de tout autre partenaire susceptible d'accompagner financièrement la collectivité dans le cadre de la réalisation de ce projet,

**AUTORISE** le Maire à :

- lancer les consultations pour le choix des entreprises pour la réalisation des travaux, contacter les banques,
- déposer le dossier de déclaration préalable et d'autorisation de travaux,
- à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

**PRECISE** que le financement de cette opération pourrait être réalisé en complément sur fonds libres et par emprunt suivant le plan de financement indiqué dans la notice de présentation du dossier de demande de subvention.

**VOTE**

<b>POUR</b>	<b>19</b>
CONTRE	
ABSTENTION	

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus

Pour copie conforme,

Le Maire

